

15ème législature

Question N° : 45476	De Mme Karine Lebon (Gauche démocrate et républicaine - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > femmes	Tête d'analyse >Prise en charge et information des femmes atteintes de SOPK	Analyse > Prise en charge et information des femmes atteintes de SOPK.
Question publiée au JO le : 10/05/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Karine Lebon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des femmes atteintes de syndrome ovarien polykystique (ou SOPK). Tout comme l'endométriose, le SOPK touche aujourd'hui une femme sur dix en France. Ces deux maladies sont donc les deux premières causes d'infertilité sur le territoire. Cependant, le SOPK est un dysfonctionnement hormonal qui peut prendre plusieurs formes. Les symptômes sont évolutifs et invalidants au quotidien : douleurs pelviennes, douleurs pouvant développer une résistance à l'insuline, déséquilibres hormonaux, alopecie, obésité, hirsutisme. C'est une maladie primitivement ovarienne qui peut atteindre les femmes à tous les âges de leur vie. Le SOPK se manifeste par un excès de follicules qui restent bloqués sur les ovaires et entraînent un excès d'hormones mâles. Le diagnostic moyen prend un à deux ans. Les jeunes femmes et les femmes atteintes font donc face à des problématiques physiques, hormonales et psychiques avant de pouvoir mettre un nom sur ces symptômes. L'infertilité, la chute de cheveux et l'hyperpilosité sont les symptômes les plus fréquents des SOPK. En outre, le SOPK regroupe une liste de symptômes qui ne sont pas forcément présents chez toutes les personnes atteintes et qui évoluent en fonction de l'âge ou de l'environnement. Par conséquent, Mme la députée déplore le manque d'information du public et des professionnels sur ce syndrome qui touche une si grande partie de la population. Ce manque d'information contribue à l'errance médicale que subissent les femmes atteintes du SOPK. La France évolue tout doucement sur le sujet autrefois tabou des menstruations et de ses conséquences. Le 13 janvier 2022, la proposition de résolution visant à reconnaître l'endométriose comme une affection de longue durée a été adoptée mais qu'en est-il des autres maladies qui touchent les femmes de façon pernicieuse ? Mme la députée demande à ce que des campagnes de sensibilisation sur le syndrome des ovaires polykystiques (SOPK) soient lancées à travers le territoire national et dans les territoires d'outre-mer. Ces campagnes pourraient permettre d'éviter l'isolement et l'illégitimité que ressentent les femmes atteintes. L'accompagnement est la clé. De plus, cela pourrait réduire le délai de diagnostic. Si ce syndrome était plus connu et reconnu, la recherche pourrait accélérer, puisqu'aucun traitement n'est connu à ce jour. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.